

DECRET N° 2004-700 DU 24 DECEMBRE 2004

portant nomination au Cabinet du Ministre
de l'Agriculture , de l'Elevage et de la Pêche.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-364 du 18 septembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 décembre 2004 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après, au Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les personnes dont les noms suivent :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Gaston Cossi DOSSOUHOU
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Joseph OUAKE
- Directeur de l'Agriculture : Monsieur hontonnou DOSSOU BATA
- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur soumanou SEIBOU TOLEBA

- Conseiller Technique à l'Agriculture,
à l'Alimentation et au Développement
durable

: Madame Madina SEPHOU

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche ,

Grégoire LAOUROU.-

Lazare SEHOUETO.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEP 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3
UNIPAR - FDSP 02 INTERESSES 05 JO 1.-